

## **Le Grenelle de la Mer**

### **Proposition de La Chambre de Commerce de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle**

Le port de Port la Nouvelle est situé au cœur de l'arc méditerranéen, à mi-chemin entre Marseille et Barcelone. Il bénéficie d'un accès autoroutier privilégié, au croisement de l'A9, de l'A61 et de l'A75. Il se trouve donc en liaison directe avec l'Espagne, les régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et le centre de la France.

Situé à 25 km de Narbonne, le port concentre les activités de commerce, de pêche et de plaisance. Il englobe 21 ha de terre-pleins et 3 ha de plans d'eau.

La Chambre de Commerce de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle est délégataire du Port de Port la Nouvelle depuis janvier 2009 pour une durée de 5 ans (dans le cadre d'une délégation de service public de la Région Languedoc Roussillon).

#### Quelques chiffres :

Le trafic total du port de commerce en 2008 s'est élevé à 1 926 295 tonnes.

La criée nouvelloise traite annuellement plus de 8000 tonnes de poissons

La capacité d'accueil du port de plaisance est de 155 anneaux.

Au total, l'activité du port de Port la Nouvelle génère environ 500 emplois directs et autant d'emplois indirects.

#### 1/ Le développement de l'activité maritime

Il est important de favoriser la coopération au sein de l'arc méditerranéen et de favoriser le trafic maritime entre les ports français et les ports d'Afrique du Nord. L'inter-modalité (autoroutes de la mer) doit être mise en avant et développée.

#### 2/ Protection de l'environnement

Une surveillance accrue doit être maintenue sur les navires et la responsabilité des Etats des pavillons doit être renforcée.

Il est important de soutenir et de favoriser le recyclage des déchets générés sur un port (déchets navires et déchets industriels des entreprises de la zone portuaire). Le port de Port la Nouvelle est doté depuis janvier 2009 d'une zone verte dédiée aux déchets qui permet la valorisation de nombreux déchets (plastiques, ferraille, cartons, verre) et l'élimination réglementaires des déchets dangereux (déchets toxiques, huiles usagées, déchets pyrotechniques).

L'attention doit aussi être portée aux nombreuses zones Natura 2000 du littoral audois. En effet, il faudra toujours trouver un équilibre entre la protection de l'environnement et le développement économique. Ces zones de protection, indispensables à la préservation du milieu et de sa biodiversité ne doivent pas se faire au détriment de l'implantation d'entreprises porteuses d'emplois et de croissance économique.

L'Aude est un département dont l'activité économique repose en partie sur le tourisme. Une cohabitation saine doit être trouvée entre le développement économique de cette filière et la protection de nos territoires.

La filière de démantèlement de navires de petite et moyenne taille devra être étudiée afin de régulariser une situation de plus en plus complexe.

### 3/ Les énergies renouvelables

La Chambre de Commerce et d'Industrie approuve et soutient les projets d'éoliennes offshores. Un projet est d'ailleurs à l'étude sur les communes de Gruissan – Port la Nouvelle. Un contexte juridique national, voire même européen, devra être rapidement trouvé afin que les projets puissent sortir de l'eau et ainsi contribuer au développement économique de territoires mais aussi au développement stratégique des énergies renouvelables, comme abordé dans le Grenelle de l'Environnement.

De plus, il est important de rappeler le potentiel des zones portuaires pour l'implantation de panneaux photovoltaïques. En effet, la superficie des toitures de hangars est élevée et pourrait être utilisée à des fins de production d'énergie. C'est dans ce sens que la Chambre de Commerce de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle a fait effectuer sur ses 4 hangars des études spécialisées.

### 4/ Le développement des ports de plaisance

On note en France un déficit d'anneaux au sein des ports de plaisance. La situation doit être régularisée et un équilibre doit être trouvé afin que l'offre d'anneaux suive à minima la vente des bateaux de plaisance afin d'éviter les ports sauvages et la gestion difficile des déchets, des aires de carénage, etc.

### 5/ Les ports de pêche

La Chambre de Commerce de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle tient à rappeler l'importance de l'équilibre à conserver entre la pêche « industrielle » et la pêche locale représentée par les petits métiers.

### 6/ La sûreté portuaire

La mise en place de l'ISPS a été un avancement majeur dans l'évolution de la sûreté des ports. Cependant, avant de développer d'avantage ces mesures et de proposer une complexification de ce code, il peut être intéressant de soutenir et de suivre la mise en place des obligations réglementaires existantes au sein des différents ports français et internationaux.